

Chers collègues,

Suite à la communication que nous vous avons transmise hier et à vos questions, nous souhaitons apporter quelques précisions :

- **Concernant la vaccination** : les enseignants et personnels prioritaires sont ceux qui se seront portés volontaires pour l'encadrement des enfants des parents réquisitionnés pour la crise sanitaire. Vous trouverez toutes les informations sur le site du gouvernement à l'adresse : <https://gouv.nc/info-vaccination/comment-se-faire-vacciner>
- **Concernant les concours** : toutes les épreuves sont maintenues pour tous les concours.

Attention : à partir de samedi 13 mars, le port du masque sera obligatoire donc ne l'oubliez pas si vous avez une épreuve prévue après cette date. Si votre épreuve a lieu durant la période de confinement, vous devrez compléter l'attestation en PJ en cochant la case « Convocation judiciaire ou administrative »

Vous trouverez toutes les informations nécessaires pour vos déplacements sur le site du gouvernement à l'adresse : <https://gouv.nc/coronavirus>

N'hésitez pas si vous avez des questions

Bien cordialement

